

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

Session ordinaire du conseil, sous la présidence de monsieur Mario Gendron, maire, tenue le 12 septembre 2022 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absences

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3

Est également présent, monsieur Martin Tremblay, directeur général / greffier.

A. Présences et ouverture par le maire et président d'assemblée

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 1^{er} août 2022
- 2) Session extraordinaire du 18 août 2022
- 3) Comité plénier du 6 septembre 2022

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Ressources humaines – Embauche de monsieur Sébastien Fortin à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement.
- 3) Ville de Sherbrooke, ententes de services pour le déneigement – Autorisation de signature.
- 4) Croix-Rouge canadienne, service aux sinistrés - Contribution annuelle 2022.
- 5) Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019) volet Programmation de travaux – Modification à la version 2.
- 6) Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2022 – Acceptation d'offre de service pour l'assistance technique aux travaux en cours.
- 7) Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022-2023 – Acceptation d'offre de service pour l'assistance technique.
- 8) Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volets Redressement et Accélération – Autorisation de dépôt.
- 9) Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet soutien – Autorisation de dépôt.
- 10) Confirmation de date du Lac-à-l'épaule 2022 en prévision du budget 2023.

- 11) Remise de bourses pour l'année 2022 – Autorisation et nomination d'un représentant.
- 12) Appel d'offres de services professionnels pour la vérification externe – Nomination d'un comité de sélection.
- 13) Cain Lamarre – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.
- 14) Réal Huot inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant divers achats d'outils et matériel pour le garage municipal.
- 15) LNA Hydrogéologie et environnement – Paiement d'honoraires professionnels concernant le puits du chemin du Bassin.
- 16) Sintra – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux municipaux d'asphaltage.
- 17) Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant le projet intégré de lotissement.
- 18) Sisco Sécurité inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant le centre communautaire.

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Demande de dérogation numéro 2022-07-003 – Immeuble 740, route 212.
- 2) Demande de dérogation mineure numéro 2022-07-004 – Immeuble 35, rue Principale Est;
- 3) Demande de dérogation mineure numéro 2022-07-005 – Immeuble 446, route 108.
- 4) Demande d'autorisation à la CPTAQ – Immeuble 511, chemin Chute (lot 4 486 860, zone Re-003).

H. Communications et vie communautaire

- 1) Ressources humaines – Démission de madame Dianne Stanley à titre de brigadière à Sawyerville.
- 2) Maison de la culture John-Henry-Pope, comité Cœur villageois – Remboursement de l'aide financière annuelle sur présentation de factures.
- 3) Carrefour Jeunesse Emploi – Demande de location sans frais du Pavillon de l'Étang Cloutier le 23 octobre 2022.

I. Travaux publics

- 1) Achat de conteneur à plancher filtrant pour les boues des lagunes du secteur Johnville.
- 2) Construction de patinoires – Adjudication de contrat pour la surface de béton à Sawyerville.
- 3) Construction de patinoires - Estimation d'étude d'avant-projet pour un toit à Sawyerville et révision du plan d'aménagement.
- 4) Entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton – Autorisation de signature et avis à la MMQ pour la location d'un camion.
- 5) Sécurité routière du secteur Sawyerville – Demande d'affichage de zone scolaire sur la rue Church et de traverse piétonnière sur la rue Clifton.
- 6) Travaux de réfection de la rue Eastview – Acceptation d'offre de service pour le contrôle de la qualité des matériaux.
- 7) Travaux de resurfaçage de divers chemins municipaux – Acceptation d'offre de service pour le contrôle de la qualité des sols et matériaux.
- 8) Approvisionnement de mazout léger 2022-2023 – Adjudication de contrat.
- 9) Approvisionnement de sel à déglacage 2022-2023 – Adjudication de contrat.
- 10) Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE) – Autorisation de signature de l'entente pour les collectes et événements spéciaux (CES).

- 11) Centre communautaire Johnville – Adjudication de contrat pour l'achat et l'installation de lampadaires.
- 12) Centre communautaire Johnville – Adjudication de contrat pour l'aménagement de bordures de béton;
- 13) Centre communautaire Johnville – Adjudication de contrat pour l'aménagement paysager.

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Architech Design – Paiement d'honoraires professionnels concernant les casernes de pompier de Johnville et Sawyerville.
- 2) Groupe CLR Communications Plus – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'achat de cinq radios portatives.
- 3) Carrosserie Dusseault – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'entretien d'un véhicule.

K. Proposition(s) des membres du conseil

L. Avis de motion

M. Étude et adoption de règlements

N. Varia

- 1) CPE Il était une fois – Modification de résolution pour l'utilisation partagée d'un terrain municipal dans le secteur Johnville (R-2022-08-8432).
- 2) Congrès de la FQM 2022 – Autorisation d'inscriptions.
- 3) Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Autorisation d'inscriptions.

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture par le maire et président d'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-09-8440

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 1^{er} août 2022

Résolution 2022-09-8441

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août

2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Session extraordinaire du 18 août 2022

Résolution 2022-09-8442

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Comité plénier du 6 septembre 2022

Résolution 2022-09-8443

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu que le procès-verbal du Comité plénier du 6 septembre 2022 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

- 1) Monsieur Steve Lafond félicite le conseil municipal pour le chemin Hodgman et Jordan Hill dans le secteur Johnville. Il demande s'il est possible de laisser la porte des toilettes débarrées en tout temps au Parc Johnville, ce que le directeur, monsieur Claude Leclair, prend en note et effectuera les vérifications.

Monsieur Lafond ajoute qu'il a fait sa tourbe de son terrain, situé au 88, chemin Jordan Hill, et que la Ville, lors de ses travaux, l'aurait endommagée. Il en demande la réparation. Le directeur général confirme la transmission de la demande au directeur des Travaux publics.

- 2) Monsieur Jean-Guy Marquis intervient en indiquant qu'il a commencé des travaux sans permis. L'urbaniste de la Ville a mentionné que cela prenait un changement à la réglementation municipale. Monsieur Marquis mentionne que le zonage a changé et qu'il ne le savait pas. Il a maintenant ce qu'il faut pour effectuer la demande de modification auprès de la Ville, dont l'urbaniste, monsieur Étienne Gagnon-Desrosiers, est responsable.
- 3) Monsieur Bernard Clément demande un rendez-vous avec le directeur des Travaux publics pour la planification de la niveleuse. Il suggère d'inclure des citoyens au Comité Voirie de la Ville, ce que le conseil et l'administration municipale analyseront.

E. Correspondance

Résolution 2022-09-8444

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu que la liste de correspondance du mois d'août 2022 soit déposée au conseil municipal telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

1) Comptes du mois.

Résolution 2022-09-8445

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 12 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisés par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Ressources humaines – Embauche de monsieur Sébastien Fortin à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement.

Résolution 2022-09-8446

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement (inspecteur municipal) permanent à temps plein;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement et du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de retenir les services de monsieur Sébastien Fortin afin d'occuper un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement (inspecteur municipal) selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Ville de Sherbrooke, ententes de services pour le déneigement – Autorisation de signature.

Résolution 2022-09-8447

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'entente intermunicipale de déneigement avec la Ville de Sherbrooke concernant le chemin de l'Aéroport pour les saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025.

Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Croix-Rouge canadienne, service aux sinistrés - Contribution annuelle 2022.

Résolution 2022-09-8448

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 925,82 \$ (non taxable) concernant la contribution annuelle de la Ville de Cookshire-Eaton, conformément à l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne couvrant la période de juillet 2022 à juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019) volet Programmation de travaux – Modification à la version 2.

Résolution 2022-09-8449

ATTENDU QUE :

- la Ville de Cookshire-Eaton a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;
- la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que :

- la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Cette résolution remplace et abroge la résolution 2022-07-8394 et sa précédente abrogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2022 – Acceptation d'offre de service pour l'assistance technique aux travaux en cours.

Résolution 2022-09-8450

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

QUE soit acceptée l'offre de service de Les Services exp inc., rédigée par monsieur Pierre Grondin, ingénieur, en date du 2 septembre 2022, concernant l'assistance technique aux travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2022;

QUE le directeur du bureau de projets, monsieur René Lavigne, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'acceptation de cette offre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022-2023 – Acceptation d'offre de service pour l'assistance technique.

Résolution 2022-09-8451

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE soit acceptée l'offre de service de Les Services exp inc., rédigée par monsieur Pierre Grondin, ingénieur, en date du 2 septembre 2022, concernant l'assistance technique dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2022-2023;

QUE le directeur du bureau de projets, monsieur René Lavigne, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'acceptation de cette offre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volets Redressement et Accélération – Autorisation de dépôt.

Résolution 2022-09-8452

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volets Redressement et Accélération – Cookshire-Eaton

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Ville, monsieur René Lavigne, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Daphné Raymond, appuyée par le conseiller Marcel Charpentier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur René Lavigne est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet soutien – Autorisation de dépôt.

Résolution 2022-09-8453

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet soutien – Cookshire-Eaton

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Ville, monsieur René Lavigne, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Daphné Raymond, appuyée par le conseiller Marcel Charpentier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur René Lavigne est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Confirmation de date du Lac-à-l'épaule 2022 en prévision du budget 2023.

Résolution 2022-09-8454

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton se rencontre le jeudi 17 novembre 2022 pour planifier la prochaine année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Remise de bourses pour l'année 2022 – Autorisation et nomination d'un représentant.

Résolution 2022-09-8455

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu :

D'autoriser l'émission d'une bourse scolaire au montant de 100 \$ pour chaque étudiant résident de Cookshire-Eaton et récipiendaire pour l'année 2022, dont copie de la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

DE nommer monsieur le maire Mario Gendron à titre de représentant de la Ville de Cookshire-Eaton lors de la soirée de remise qui se tiendra le 27 septembre à 19 h à la Salle Guy-Veilleux;

DE mandater le directeur des Communications et de la vie communautaire, monsieur Claude Leclair, à coordonner l'événement annuel en collaboration avec les écoles participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Appel d'offres de services professionnels pour la vérification externe – Nomination d'un comité de sélection.

Résolution 2022-09-8456

CONSIDÉRANT l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels pour la vérification externe;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton nomme les personnes suivantes comme membres du comité de sélection au processus de nomination du fournisseur de services professionnels pour la vérification externe, à savoir :

- Jessica Shank, trésorière;
- Françoise Ruel, greffière adjointe;
- Martin Tremblay, directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Cain Lamarre – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.

Résolution 2022-09-8457

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 1 406,43 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l., concernant divers dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Réal Huot inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant divers achats d'outils et matériel pour le garage municipal.

Résolution 2022-09-8458

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 7 260,34 \$ (taxes applicables en sus) à Réal Huot inc. pour l'achat de divers outils et matériel pour le garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) LNA Hydrogéologie et environnement – Paiement d'honoraires professionnels concernant le puits du chemin du Bassin.

Résolution 2022-09-8459

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 11 640,60 \$ (taxes applicables en sus) pour les honoraires professionnels de LNA Hydrogéologie Environnement concernant le puits du chemin du Bassin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Sintra – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux municipaux d'asphaltage.

Résolution 2022-09-8460

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 5 382,49 \$ (taxes incluses) à Sintra Ouest concernant l'approvisionnement de matériel pour les travaux municipaux d'asphaltage inclus au volet Projets

particuliers d'amélioration (PPA 2022) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant le projet intégré de lotissement.

Résolution 2022-09-8461

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 1 951,71 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc. concernant le projet intégré de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18) Sisco Sécurité inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant le centre communautaire.

Résolution 2022-09-8462

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 3 092,83 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Sisco Sécurité inc. concernant le centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Aménagement et urbanisme

1) Demande de dérogation numéro 2022-07-003 – Immeuble 740, route 212.

Résolution 2022-09-8463

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 740, route 212 à Cookshire-Eaton (secteur Cookshire), sur le lot 4 487 763 du cadastre du Québec compris dans la zone A-009, demande que la municipalité accepte l'implantation d'une remise dans la cour avant devant de 4.5 mètres la résidence alors que le règlement de zonage ne le permet que dans une cour latérale ou arrière (*Règlement de zonage numéro 286-2021*, article 6.1.2);

CONSIDÉRANT que la marge avant actuelle de la résidence est de 35.47 mètres;

CONSIDÉRANT que la marge avant de la remise proposée est d'approximativement 30 mètres;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la présente demande de dérogation numéro 2022-07-003 à une séance tenue le 18 août 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié le 27 août 2022 pour inviter les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'aucune intervention n'a eu lieu avant la décision du conseil municipal concernant la présente demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'accepter la demande

de dérogation mineure numéro 2022-07-003 pour l'immeuble situé au 740, route 212 à Cookshire-Eaton dans la zone A-009 (lot 4 487 763 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Demande de dérogation mineure numéro 2022-07-004 – Immeuble 35, rue Principale Est.

Résolution 2022-09-8464

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 35, rue Principale Est à Cookshire-Eaton sur le lot 5 137 289 du cadastre du Québec, compris dans la zone C-104, demande que la municipalité accepte l'implantation d'un bâtiment de service dans la cour avant à une distance de 0.4 mètre alors que le règlement de zonage ne le permet que dans une cour latérale ou arrière (*Règlement de zonage numéro 286-2021*, article 6.1.2);

CONSIDÉRANT que ce bâtiment sera utilisé aux fins de service d'installation de bornes électriques pour la clientèle du commerce;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'implanter ce bâtiment ailleurs sur la propriété;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment sera implanté avec un débordement dans la cour avant de seulement 400mm (15po) du bâtiment principal existant;

CONSIDÉRANT la petite superficie de ce bâtiment (96 pieds carrés, soit 8pi x 12pi), comprenant une façade de 12 pieds;

CONSIDÉRANT que la résidence adjacente la plus près est située à plus de 60 mètres de l'emplacement prévu pour ce bâtiment;

CONSIDÉRANT l'aménagement existant entourant le bâtiment de service et contribuant à son camouflage;

CONSIDÉRANT que la visibilité de ce bâtiment pour les résidences adjacentes en face est moindre;

CONSIDÉRANT que le revêtement proposé est similaire ou de même qualité que le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la présente demande de dérogation numéro 2022-07-004 à une séance tenue le 18 août 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié le 27 août 2022 pour inviter les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'aucune intervention n'a eu lieu avant la décision du conseil municipal concernant la présente demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2022-07-004 pour l'immeuble situé au 35, rue Principale Est à Cookshire-Eaton dans la zone C-104 (lot 5 137 289 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Demande de dérogation mineure numéro 2022-07-005 – Immeuble 446, route 108.

Résolution 2022-09-8465

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 446, route 108 à Cookshire-Eaton (secteur Birchton), sur le lot 4 486 756 du cadastre du Québec compris dans la zone Re-006, demande que la municipalité accepte la construction d'un garage d'une superficie de 195 mètres carrés alors que la grandeur maximale permise au règlement de zonage est de 85 mètres carrés (*Règlement de zonage numéro 286-2021*, article 6.1.2);

CONSIDÉRANT que la dimension, dont la superficie, est de plus du double de ce la norme réglementaire;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans un milieu typiquement résidentiel et urbain du secteur Birchton;

CONSIDÉRANT la visibilité de cette nouvelle implantation prévue dans la cour avant secondaire d'un lot transversal;

CONSIDÉRANT l'implantation de la fondation sans obtention du permis requis au préalable;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis négatif à la présente demande de dérogation numéro 2022-07-005 à une séance tenue le 18 août 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié le 27 août 2022 pour inviter les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'aucune intervention n'a eu lieu avant la décision du conseil municipal concernant la présente demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2022-07-005 pour l'immeuble situé au 446, route 108 à Cookshire-Eaton dans la zone Re-006 (lot 4 486 756 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Demande d'autorisation à la CPTAQ – Immeuble 511, chemin Chute (lot 4 486 860, zone Re-003).

Résolution 2022-09-8466

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 511, chemin Chute à Cookshire-Eaton (lot 4 486 860, zones Re-003 et S-003), s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour installer un système extérieur de chauffage à combustion pour sa résidence;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale ne permet cet usage qu'en zone agricole « A », rurale « Ru » ou industrielle « I »;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé partiellement en zone « A »;

CONSIDÉRANT que l'installation du système est prévue dans la zone « A » avec un raccordement souterrain jusqu'à la résidence située dans la zone « Re »;

CONSIDÉRANT que la demande vise une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants sont nulles;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ne viendrait pas altérer l'homogénéité de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas atteinte à l'intégrité de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au *Règlement de zonage numéro 286-2021* en vigueur (article 7.16);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que le conseil municipal accepte d'appuyer la demande présentée par monsieur Scott Nugent pour obtenir de la CPTAQ une autorisation afin d'installer un système extérieur de chauffage à combustion pour sa résidence située au 511, chemin Chute à Cookshire-Eaton sur le lot 4 486 860 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H. Communications et vie communautaire

- 1) Ressources humaines – Démission de madame Dianne Stanley à titre de brigadière à Sawyerville.

Résolution 2022-09-8467

CONSIDÉRANT la réception d'une communication transmise par madame Dianne Stanley informant le conseil municipal de sa démission au poste de brigadière dans le secteur Sawyerville à compter du 4 août 2022 et de sa disponibilité sur appel au besoin;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte la démission de madame Dianne Stanley en tant que brigadière dans le secteur Sawyerville;

QUE cette démission soit effective à compter du 4 août 2022;

QUE le conseil municipal adresse ses sincères remerciements à madame Stanley pour l'excellent travail réalisé au cours de ses sept années de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Maison de la culture John-Henry-Pope, comité Cœur villageois – Remboursement de l'aide financière annuelle sur présentation de factures.

Résolution 2022-09-8468

CONSIDÉRANT l'aide financière annuelle octroyée par la Ville de Cookshire-Eaton à la Maison de la culture John-Henry-Pope sur présentation de factures;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le

paiement au montant de 9 000,00 \$ (non taxable) à la Maison de la culture John-Henry-Pope pour l'organisation de trois concerts musicaux classiques à la saison 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Carrefour Jeunesse Emploi – Demande de location sans frais du Pavillon de l'Étang Cloutier le 23 octobre 2022.

Résolution 2022-09-8469

CONSIDÉRANT que la demande du Carrefour Jeunesse Emploi du Haut-Saint-François du 30 août 2022 pour utiliser sans frais le Pavillon de l'Étang Cloutier le dimanche 23 octobre 2022 avant-midi pour Place aux jeunes du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT que cette demande permettra la rencontre de candidats en séjour exploratoire dans la région et de potentiels employeurs, d'une quantité de 30 personnes approximativement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'utilisation du Pavillon de l'Étang Cloutier sans frais tel que demandée le 30 août 2022, conformément à la *Politique relative à la location des salles municipales* en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

- 1) Achat de conteneur à plancher filtrant pour les boues des lagunes du secteur Johnville.

Résolution 2022-09-8470

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser l'achat d'un conteneur à plancher filtrant pour les boues des lagunes du secteur Johnville à Valoris au montant de 7 000 \$ (taxes applicables en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Construction de patinoires – Adjudication de contrat pour la surface de béton à Sawyerville.

Résolution 2022-09-8471

CONSIDÉRANT l'autorisation du règlement d'emprunt donnée le 28 avril 2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la construction de trois patinoires extérieures dans les secteurs Cookshire, Johnville et Sawyerville au montant de 460 513 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour la surface de béton des patinoires les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Fournisseur	Montant (taxes incluses)
COMCO Entrepreneurs en bâtiment	239 148,00 \$
Construction Groupe Prévost	164 989,13 \$

Construction Ruel et fils	250 559,27 \$
Eurovia	258 792,40 \$
Cimota	217 877,63 \$

CONSIDÉRANT que les estimations de dépenses prévues au règlement d'emprunt datent du 27 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'il appert du résultat de l'ouverture de cet appel d'offres que les coûts du projet ne représentent plus l'estimation prévue à l'emprunt;

CONSIDÉRANT que l'emprunt ne permettra pas d'acquitter l'ensemble des dépenses pour l'accomplissement du projet;

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine d'une aide financière gouvernementale dont le projet serait admissible si la construction n'est pas débutée;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Cookshire-Eaton d'obtenir toute subvention;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

DE ne pas adjuger de contrat pour la surface de béton des patinoires;

DE suspendre le projet de construction de patinoires afin de le soumettre à une aide financière en mettant à jour l'estimé des coûts du projet au règlement d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Construction de patinoires - Estimation d'étude d'avant-projet pour un toit à Sawyerville et révision du plan d'aménagement.

Résolution 2022-09-8472

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'accepter l'offre de service de Les Services exp, rédigée par madame Andrée-Anne Moreau, ingénieure, le 23 juillet 2022 au montant maximal de 6 500 \$ (taxes applicables en sus), concernant l'étude d'avant-projet pour un toit à la patinoire Sawyerville.

Le directeur du Bureau de projets est autorisé à signer, pour et nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document se rapportant aux termes de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton – Autorisation de signature et avis à la MMQ pour la location d'un camion.

Résolution 2022-09-8473

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu :

QUE le directeur des Travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton concernant la location temporaire d'un camion de

services, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE soit avisée la Mutuelle des municipalités du Québec de cette entente afin d'en ajuster conséquemment la couverture d'assurance municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Sécurité routière du secteur Sawyerville – Demande d'affichage de zone scolaire sur la rue Church et de traverse piétonnière sur la rue Clifton.

Résolution 2022-09-8474

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu de demander au ministère des Transports d'analyser les installations suivantes :

- affichage d'une zone scolaire sur la rue Church;
- une traverse piétonnière sur la rue Clifton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Travaux de réfection de la rue Eastview – Acceptation d'offre de service pour le contrôle de la qualité des matériaux.

Résolution 2022-09-8475

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres concernant le contrôle de la qualité des matériaux lors des travaux de réfection de la rue Eastview, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Englobe Corp.	43 292,12 \$
Les Services exp	N/A
Solmatech	35 282,72 \$
FNX-Innovation	N/A
Granulab Plus	N/A

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE le contrat pour le contrôle de la qualité des matériaux lors des travaux de réfection de la rue Eastview soit adjugé à Solmatech au montant de 35 282,72 \$ (taxes incluses), conformément à sa soumission ouverte le 23 août 2022 et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur du Bureau de projets soit autorisé à signer, pour et nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à ce contrat en vertu des termes de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Travaux de resurfaçage de divers chemins municipaux – Acceptation d'offre de service pour le contrôle de la qualité des sols et matériaux.

Résolution 2022-09-8476

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres concernant le contrôle de la qualité des sols et matériaux lors des travaux de resurfaçage de divers chemins municipaux, seul le soumissionnaire suivant a déposé une offre :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Englobe Corp.	36 516,06 \$
Les Services exp	N/A
Solmatech	N/A
FNX-Innovation	N/A
Granulab Plus	N/A

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE le contrat pour le contrôle de la qualité des sols et matériaux lors des travaux de resurfaçage de divers chemins municipaux soit adjugé à Englobe Corp. au montant de 36 516,06 \$ (taxes incluses), conformément à sa soumission ouverte le 18 août 2022 et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur du Bureau de projets soit autorisé à signer, pour et nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à ce contrat en vertu des termes de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Approvisionnement de mazout léger 2022-2023 – Adjudication de contrat.

Résolution 2022-09-8477

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'achat d'environ 45 000 litres de mazout léger, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

	<i>Transport / litre</i>
Chauffage P. Gosselin inc.	1,4925 \$
Pétroles Sherbrooke inc.	-
Pierre Chouinard et fils	1,5950 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adjuger le contrat d'approvisionnement en mazout léger pour la saison 2022-2023 à Chauffage P. Gosselin inc. au montant de 1,4925 \$ pour le transport, conformément à sa soumission ouverte le 7 septembre 2022 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Approvisionnement de sel à déglacage 2022-2023 – Adjudication de contrat.

Résolution 2022-09-8478

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'achat d'environ 1 600 tonnes métriques de sel à déglacage pour la saison 2022-2023, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaire	Sel à déglacage livré / tm (avant tx)	Sel à déglacage non livré / tm (avant tx)
COMPASS MINERALS CANADA CORP.	119,25 \$	95,00 \$
MINES SELEINE	-	-
SEL FRIGON INC.	109,00 \$	86,00 \$
SEL WARWICK	110,00 \$	82,00 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adjuger le contrat de fourniture et de transport de sel à déglacage pour la saison 2022-2023 au montant de 109,00 \$ la tonne métrique (taxes applicables en sus) à Sel Frigon inc., conformément à sa soumission ouverte le 7 septembre 2022 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE) – Autorisation de signature de l'entente pour les collectes et événements spéciaux (CES).

Résolution 2022-09-8479

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser madame Anick Fredette, agente aux Travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'entente pour les collectes et événements spéciaux (CES) avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE).

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Centre communautaire Johnville – Adjudication de contrat pour l'achat et l'installation de lampadaires.

Résolution 2022-09-8480

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'achat et l'installation de lampadaires solaires au Centre communautaire Johnville, le soumissionnaire suivant a déposé une offre :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
SOLIDel Canada	38 941,80 \$

CONSIDÉRANT l'analyse par le directeur des Travaux publics d'une possibilité de branchement au bâtiment communautaire à coûts moindres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de reporter l'adjudication de contrat pour l'achat et l'installation de lampadaires solaires au Centre communautaire Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) Centre communautaire Johnville – Adjudication de contrat pour l'aménagement de bordures de béton;

Résolution 2022-09-8481

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE soit acceptée l'offre de service de Construction DLP concernant l'aménagement de bordures de béton au Centre communautaire Johnville au montant de 22 348,50 \$ (taxes applicables en sus), calculée à 47,55\$/mètre pour 470 mètres linéaires (150x400x230), conformément à sa soumission datée du 23 août 2022 pour le projet numéro DP-22-242;

QUE soit autorisé un budget maximal d'un montant de 25 000 \$ (taxe nette incluse) pour l'approvisionnement de béton supplémentaire nécessaire à l'accomplissement du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Centre communautaire Johnville – Adjudication de contrat pour l'aménagement paysager.

Résolution 2022-09-8482

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère la conseillère Josée Pérusse, il est résolu :

QUE soit acceptée l'offre de service de Pépinière Amanda-Joe concernant l'aménagement paysager du Centre communautaire Johnville au montant de 16 720 \$ (taxes applicables en sus), dont copie est annexée à la présente résolution;

QUE le paiement soit échelonné par quatre versements comme suit :

1 ^{er} versement	15 septembre 2022	4 180 \$
2 ^e versement	15 décembre 2022	4 180 \$
3 ^e versement	15 juin 2023	4 180 \$
4 ^e versement	15 septembre 2023	4 180 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

1) Architech Design – Paiement d'honoraires professionnels concernant les casernes de pompier de Johnville et Sawyerville.

Résolution 2022-09-8483

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 800,00 \$ (taxes applicables en sus) pour les honoraires professionnels d'Architech Design inc. concernant les casernes de pompier de Johnville et Sawyerville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Groupe CLR Communications Plus – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'achat de cinq radios portatives.

Résolution 2022-09-8484

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 5 145,00 \$ (taxes applicables en sus) pour les honoraires professionnels de Groupe CLR Communications Plus concernant l'achat de cinq radios portatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Carrosserie Dusseault – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'entretien d'un véhicule.

Résolution 2022-09-8485

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 7 855 \$ (taxes applicables en sus) pour les honoraires professionnels de Carrosserie Dusseault concernant l'entretien d'un véhicule pour les premiers répondants de la Sécurité publique (numéro 09-00).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

K. Proposition(s) des membres du conseil

Aucune.

L. Avis de motion

Aucun.

M. Étude et adoption de règlements

Aucun.

N. Varia

- 1) CPE Il était une fois – Modification de résolution pour l'utilisation partagée d'un terrain municipal dans le secteur Johnville (R-2022-08-8432).

Résolution 2022-09-8486

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu :

QUE soit autorisé le partage du terrain municipal situé sur le lot 4 486 216 du cadastre du Québec avec le CPE Il était une fois pour ses activités récréatives avec les enfants;

QUE cette autorisation peut être révoquée en tout temps par l'une ou l'autre des parties.

La présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 2022-08-8432.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Congrès de la FQM 2022 – Autorisation d'inscriptions.

Résolution 2022-09-8487

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser l'inscription de la conseillère Cindy Duquette St-Louis et la conseillère Daphné Raymond au congrès annuel de

la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 22 au 24 septembre 2022 au Palais des congrès de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Autorisation d'inscriptions.

Résolution 2022-09-8488

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu de nommer le directeur de Communications et de la vie communautaire pour représenter la Ville de Cookshire-Eaton lors du tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François qui se tiendra le 23 septembre 2022 au Club de golf d'East Angus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Moisson Cookshire – Aide financière.

Résolution 2022-09-8489

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'accorder une aide financière au montant de 1 000 \$ à Moisson Cookshire pour la tenue de ses activités pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

- 1) Monsieur Steve Lafond mentionne qu'il y a encore des problèmes de vitesse dans la zone scolaire du secteur Johnville. Il ajoute qu'il y a des camions de bois sur le chemin Jordan Hill. Le directeur général confirme qu'une demande sera transmise à la Sûreté du Québec pour l'en aviser.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2022-09-8490

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu que la séance soit levée à 20 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / greffier